

PROGRAMME DE FORMATION

Successions - Libéralités - Partage

La formation que nous vous proposons vise à donner un véritable «mode d'emploi» pour mener à bien cette mission de conseil auprès de vos clients. Au sortir de ces deux journées, l'objectif est de connaître et maîtriser les conversations utiles à tenir à vos clients, sur tous les aspects patrimoniaux : civil, fiscal et social...

Date:	PAS DATE
Durée:	2 jours
Type / Prix:	1500 €
Prérequis:	• Connaissances de base des produits bancaires. • Connaissances de base sur les règles civiles et fiscales ; • Avoir une pratique du conseil patrimonial
Objectifs:	• Anticiper les situations de transmission • Gérer les situations conflictuelles et les sorties d'indivision • Proposer des solutions en matière d'organisation familiale pour optimiser la situation patrimoniale et financière des clients patrimoniaux en cas de décès

Contenu pédagogique:

Les successions

- La dévolution légale
- Les droits de succession

Les Droits du conjoint survivant

- Les droits légaux
- Les droits conventionnels
- Le cantonnement
- L'action en retranchement

Le démembrement de propriété

- Droits et obligations des parties
- Le quasi-usufruit

Les libéralités

- La réserve héréditaire
- Les donations : formes et modalités
- Rapport successoral et réduction
- La donation-partage
- Les droits de donation
- Les testaments

L'indivision

- La gestion
- Les mandats
- La convention d'indivision
- Le recours à la SCI

L'indivision

- La gestion
- Les mandats
- La convention d'indivision
- Le recours à la SCI

Le partage

- Les modalités
- L'attribution préférentielle
- La cession de droits successifs

Les familles recomposées

- Problématiques spécifiques etsolutions

L'assurance-vie

Heures reglementaires:

CGPI

- IAS/DDA : 14 heures

Cette formation valide uniquement les heures indiquées ci-dessus

Format:

Présentiel / Distanciel

Moyen pédagogique:

Diaporama, énoncés et corrigés des cas pratiques au format PDF

Public visé:

- CGPI
- Experts-comptables
- Banquiers conseillers privés
- Assureurs
- Notaires
- Avocats

Moyen d'evaluation:

Quiz de validation des compétences
acquises

Accessibilité aux personnes
en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap

